

La Retraite Nouvelle Génération



Privilège formule

accumulator / retraite

Un complément de ressources garanti pendant toute votre retraite,
Une épargne restante disponible,
Les performances des marchés.



1

Si vous deviez définir une priorité
pour préparer votre retraite
et la vivre pleinement,
ce serait...



➤ ○ Connaître dès aujourd'hui le montant de vos compléments de ressources pérennes et garantis

Ou

➤ ○ Disposer de votre épargne quoi qu'il arrive

Ou

➤ ○ Bénéficier du potentiel de performances des marchés financiers

Ou

➤ ○ Épargner en bénéficiant du cadre fiscal favorable de l'assurance vie

Ou

➤ ○ Transmettre un capital à vos proches

2

Et si
vous n'aviez plus
à choisir...



AXA PRÉSENTE

Privilège formule

accumulator / retraite

Un contrat d'assurance vie multisupports révolutionnaire par son fonctionnement et par ses avantages

- ○ La garantie de pouvoir disposer de compléments de ressources pendant toute votre retraite

Et

- ○ Un capital disponible à tout moment

Et

- ○ L'épargne restante qui bénéficie des plus-values potentielles des marchés financiers

Et

- ○ Le cadre fiscal favorable de l'assurance vie

Et

- ○ Le capital restant transmis à vos proches

3

Comment pouvons-nous
vous proposer aujourd'hui
de telles garanties ?



EN EXCLUSIVITÉ CHEZ AXA

Privilège formule

accumulator / retraite

10 ans de succès aux États-Unis puis en Europe ont permis à AXA de développer un savoir-faire reconnu dans la gestion de ce type de contrat. Cette expertise est aujourd'hui proposée en France en exclusivité par AXA.

Les marchés financiers, source de performance sur le long terme

Depuis 1950, malgré des fluctuations conjoncturelles, les principaux indices boursiers ont connu une croissance soutenue.



Une solution innovante

Quelle que soit l'évolution des marchés financiers, AXA vous assure un complément de ressources garanti pendant toute votre retraite, même si l'épargne sur le contrat devient nulle.

Seul un acteur mondial de la protection financière peut proposer une telle innovation

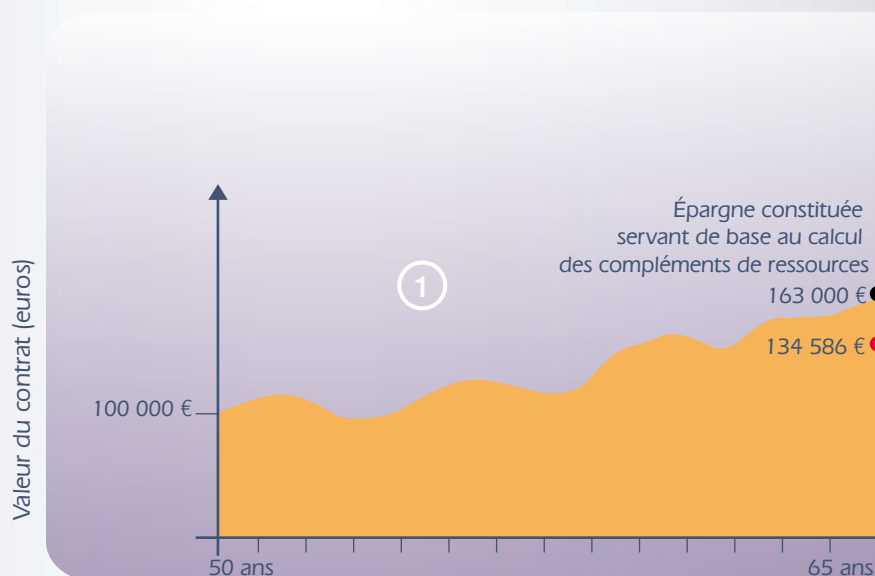
Les experts d'AXA développent avec succès depuis quelques années aux États-Unis et en Europe une solution permettant de bénéficier de compléments de ressources garantis tout en faisant profiter l'épargne restante du potentiel des marchés financiers.

Cette solution est aujourd'hui disponible en France en exclusivité chez AXA.

Comment fonctionne concrètement

Accumulator Retraite ?

AXA vous garantit la mise à disposition de compléments de ressources pour toute la durée de votre retraite.



Évolution de l'épargne

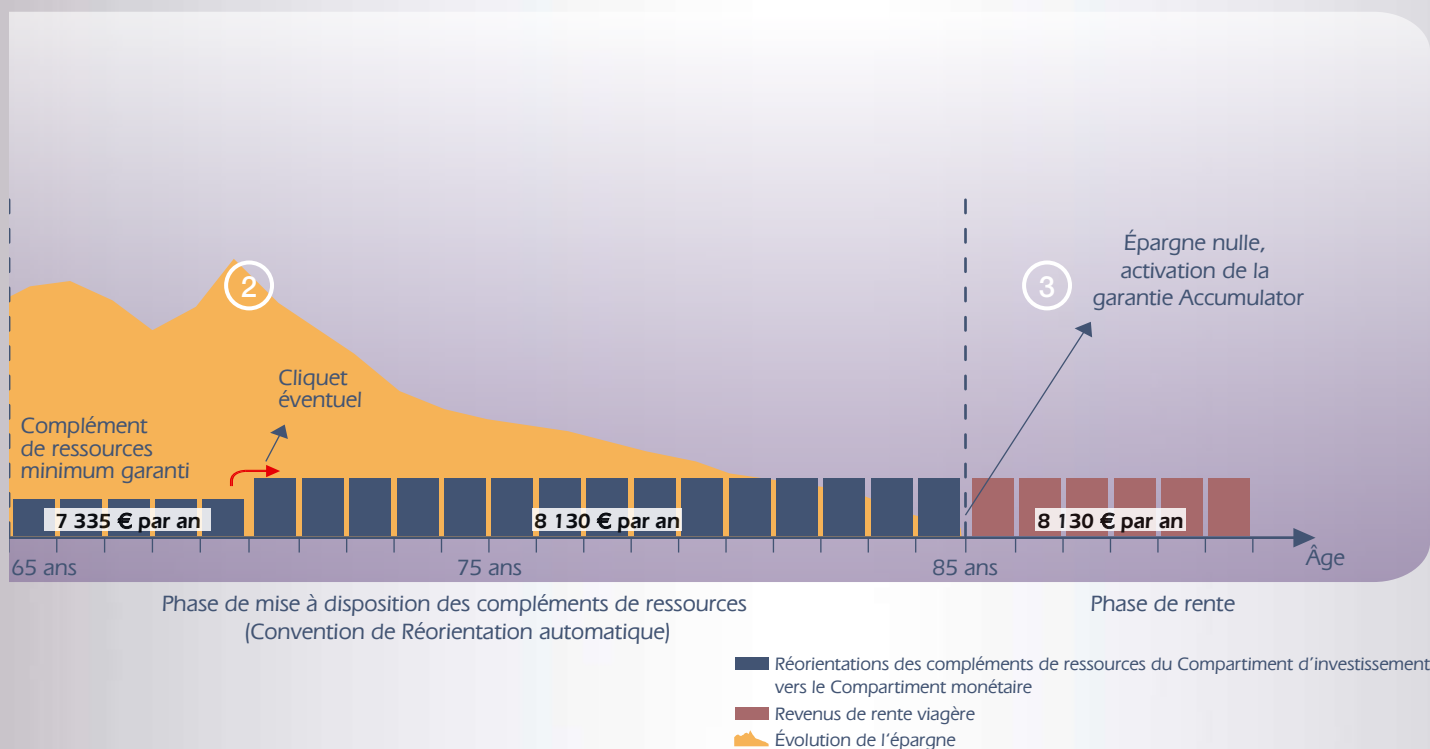
- Base de calcul pour les futurs compléments de ressources (Épargne constituée dans le cas de marchés financiers favorables)
- Base de calcul minimale pour les futurs compléments de ressources (versements revalorisés dans le cas de marchés financiers défavorables)

1

Accumulator Retraite prévoit une durée d'épargne minimale de 2 ans, sur un Compartiment d'investissement, avant la mise à disposition des compléments de ressources. Pendant cette phase, la formule Accumulator garantit, pour chacun des versements (libres ou programmés), une base de calcul minimale de vos compléments de ressources quelle que soit l'évolution de votre épargne.



Exemple de simulation pour un investissement de 100 000 € à 50 ans et un départ à la retraite à 65 ans.



Vos compléments de ressources sont fixes et fonction :

- du capital que vous aurez épargné (hors rachats effectués sur le Compartiment d'investissement).
- de votre âge à la date de mise à disposition.

Tous les ans, votre complément de ressources est « sécurisé » et mis à votre disposition sur un Compartiment monétaire. De plus, en cas de forte évolution à la hausse des marchés financiers, son montant est réévalué positivement et définitivement tous les 5 ans (cliquet quinquennal).

Vous pouvez disposer de vos compléments de ressources par prélèvement sur votre épargne sous forme de rachats partiels*.

Dans un contexte de marchés défavorables, si votre épargne restante devient insuffisante, la garantie Accumulator vous assure le versement d'un revenu à vie.

* Sous réserve qu'il n'existe aucun bénéficiaire acceptant.

5

Comment sera gérée
votre épargne ?



Privilège formule

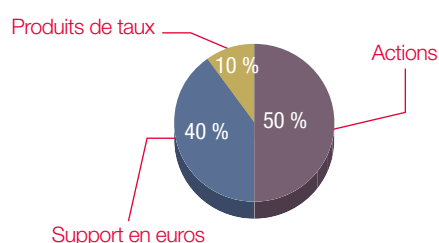
accumulator / retraite

Votre épargne bénéficie de toute l'expertise d'AXA dans le domaine de la gestion d'actifs.

Selon votre profil d'épargnant, vous choisissez entre 3 allocations de gestion

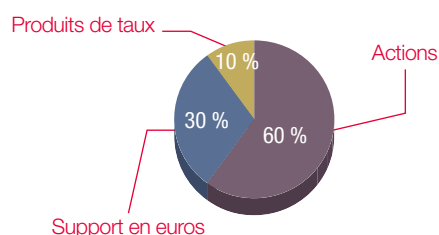
➔ Allocation Stratégie 60

Pour privilégier la sécurité tout en dynamisant votre épargne. Une répartition équitable de l'épargne entre supports sécuritaires (40 % sur le support en euros à capital garanti) et supports en unités de compte (50 % actions et 10 % de supports obligataires).



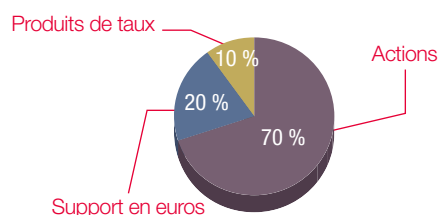
➔ Allocation Stratégie 70

Plus dynamique, la répartition de l'épargne privilégie les supports en unités de compte (60 % sur les supports actions et 10 % sur les supports obligataires) tout en sécurisant une partie de votre épargne (30 % sur le support en euros).



➔ Allocation Stratégie 80

Vous recherchez avant tout la performance des marchés financiers et acceptez une prise de risque importante afin d'accroître le potentiel de performance de votre épargne. Cette allocation est résolument tournée vers les supports en actions, historiquement les plus performants sur le long terme (70 % sur les supports en actions, 10 % sur les supports obligataires, 20 % sur le support en euros).



Vous bénéficiez également de :

- **la réallocation de votre épargne** est revue trimestriellement parmi une sélection de supports proposés par des sociétés de gestion d'actifs parmi les meilleures du marché (AXA Investment Managers, AXA Rosenberg, AllianceBernstein, DWS Investments, Fidelity International...).
- **le Réajustement Automatique Gratuit** : votre épargne est réajustée chaque trimestre, afin de maintenir dans le temps la répartition de l'allocation choisie.
- **l'envoi chaque trimestre d'une situation de contrat** récapitulant la répartition de votre épargne.

 ALLIANCEBERNSTEIN
Investments

 Fidelity
INTERNATIONAL

 DWS
INVESTMENTS
Deutsche Bank Group

 AXA INVESTMENT
MANAGERS

6

De quel niveau
de compléments de ressources
allez-vous bénéficier ?



Privilège formule

accumulator / retraite

*Des compléments de ressources
garantis en permanence.*

Dès l'adhésion, vous choisissez quand vous souhaitez disposer de vos compléments de ressources réguliers (2 à 30 ans après votre adhésion). Quelle que soit l'évolution des marchés financiers, AXA vous garantit la mise à disposition de compléments de ressources pour toute la durée de votre retraite.

*Des compléments de ressources
qui ne peuvent qu'augmenter.*

En cas de forte évolution à la hausse des marchés financiers, les compléments de ressources seront réévalués tous les 5 ans. Même si les marchés devaient baisser, vos compléments de ressources, eux, ne diminuent pas (sauf cas de rachat sur le Compartiment d'investissement – Voir Notice).

7

Quelle fiscalité
pour votre épargne ?



Privlège formule **accumulator** / retraite

Le cadre fiscal favorable de l'assurance vie.

• La fiscalité des rachats

Seule la partie des produits* incluse dans les rachats effectués (tous contrats confondus) est soumise à l'impôt sur le revenu ou, sur option et selon la durée de l'adhésion, à un prélèvement libératoire de :

- 35 %** sur les produits d'un rachat effectué avant 4 ans.
- 15 %** sur les produits d'un rachat effectué entre 4 et 8 ans.
- 7,5 %** au-delà de 8 ans : vos produits sont exonérés d'impôts à hauteur de 4 600 € par an pour une personne seule (9 200 € pour un couple) tous contrats confondus.

* Produits : intérêts et plus-values.

** Hors prélèvements sociaux.

• Un capital transmissible

En cas de décès, l'épargne restante sera transmise au(x) bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s) sous forme de capital :

- Pour le conjoint survivant, le partenaire pacsé et sous certaines conditions les frères et sœurs : en exonération de tout droit de succession et de la taxation de 20 %.
- Pour les autres bénéficiaires :
 - si les versements sont effectués avant les 70 ans de l'assuré : abattement de 152 500 € par bénéficiaire (tous contrats confondus). Au-delà, taxation du capital décès de 20 %,
 - si les versements sont effectués à partir des 70 ans de l'assuré : ces versements sont soumis aux droits de succession après abattement de 30 500 € tous contrats confondus souscrits par l'assuré – à répartir entre les bénéficiaires non exonérés. Les produits ne sont pas taxés. Seuls les versements sont soumis aux droits de succession.

Dans tous les cas, le capital transmis au(x) bénéficiaire(s) n'est pas soumis aux prélèvements sociaux.

La fiscalité de la rente viagère.

En cas d'activation de la garantie Accumulator, la fiscalité des revenus servis est celle des rentes viagères à titre onéreux. Ainsi, les arrrages de rentes à titre onéreux sont imposables par application du barème progressif de l'impôt sur le revenu, mais seulement pour une fraction de leur montant déterminée forfaitairement et de façon définitive, en fonction de l'âge du crédirentier lors de l'entrée en jouissance de la rente.

De plus, les arrrages de rentes sont soumis en totalité aux prélèvements sociaux en vigueur.

Âge du crédirentier*	Fraction de rente imposable
Jusqu'à 49 ans inclus	70 %
De 50 ans à 59 ans inclus	50 %
De 60 ans à 69 ans inclus	40 %
À compter de 70 ans	30 %

* À la date d'entrée en jouissance de la rente.

Vous souhaitez vivre pleinement votre vie, faire des projets et préparer l'avenir en toute confiance. Notre métier est de vous proposer les solutions qui vous protègent : vous, votre famille, vos biens, votre patrimoine.

Pour faire des choix pertinents et adaptés à votre situation personnelle, vous disposez de peu de temps, vous voulez vous appuyer en toute confiance sur un expert.

AXA Prévoyance & Patrimoine

Votre Agent Général AXA Prévoyance et Patrimoine est un spécialiste pour établir le bilan de votre situation sociale et patrimoniale, pour vous apporter des solutions personnelles et professionnelles sur mesure en prévoyance, retraite, banque et placements, et vous accompagner tout au long de votre vie.

ANPERE et Vous

En adhérant à ANPERE (Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite), vous rejoignez ses 650 000 adhérents.

Signataire du contrat, ANPERE vous apporte bien plus qu'un gage de qualité et de sérieux. Elle vous fait également bénéficiaire d'une représentation collective auprès d'AXA, d'une information régulière sur les sujets ayant trait à l'épargne, à la retraite et à la prévoyance et de services pratiques dans votre vie quotidienne.



www.axa.fr